

cipes du droit public. » L'intervention de Louis XVI eut lieu, mais plus tard, et d'accord avec Marie-Thérèse. Elle ne put avoir raison de l'opiniâtreté de la Cour de Naples. De guerre lasse, la République céda, pour sauver ses capitaux et délivrer ses navires. Le Gouverneur des armes resta à Raguse, revenant d'un autre âge, informateur diplomatique, sans aucune autorité d'ailleurs. Les Français l'y trouveront en 1806 et le renverront au Roi Joseph.

Mais les événements se précipitent en France. La déroute financière paralyse les heureux résultats de la politique extérieure de Vergennes. Elle accélère le mouvement qui conduit le pays à la Révolution. Un vague pressentiment s'empare des vieux Etats de l'Adriatique. Les agents de la République à l'étranger¹ jettent parfois des notes alarmantes. Elles passent inaperçues dans le bien-être universel. A la même époque, Venise et Raguse repoussent, dans un accès de sénilité, les avances des plénipotentiaires américains désireux de conclure des traités de commerce². Favi dans un long rapport au Sénat insista sur les avantages qu'aurait la République à entretenir des rapports commerciaux avec les Etats-Unis. Ces sages conseils rencontrèrent au Sénat l'opposition ou l'indifférence. Raguse s'était enfermée dans le bassin de la Méditerranée. Elle négociait avec Tunis et Alger. Le monde américain la déconcertait. Elle était trop vieille pour courir de nouvelles aventures.

Venise, par la bouche du doge Paolo Renier, fait la confession publ que de son impuissance et de son isolement. Il parle aussi au nom de la petite concurrente de la plage orientale de l'Adriatique. Dans la séance plénière du Grand Conseil (9 mai 1780) le

1. Vienne, Versailles, Venise, Naples, Constantinople.

2. *Romanin*, VIII, 230-231.